

**73030 - Rénovation et
accroissement du parc privé - ANAH**

**PDH - Proposition de mise en place d'un
partenariat avec la Communauté de communes de
SELESTAT pour la mise en œuvre du Programme
d'intérêt général Adaptlogis 67 pour la période
2018-2020 et d'approbation du projet de
convention à conclure pour sa mise en œuvre**

Rapport n° CP/2018/443

Service gestionnaire :

L540 - Service Amélioration de l'habitat privé

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de la mise en place d'un partenariat entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de communes de SELESTAT et PROCIVIS Alsace pour la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général (PIG) Adaptlogis 67 sur le territoire de la Communauté de communes de SELESTAT.

Il est également proposé de décider d'approuver les termes du projet de convention pour la période 2018-2020 à conclure entre le Département, la Communauté de communes de SELESTAT et PROCIVIS Alsace.

Lors de sa réunion du 14 décembre 2015, le Conseil Départemental a décidé de reconduire le Programme d'intérêt général (PIG) Rénov'Habitat 67 et Adaptlogis 67 dans le cadre de la délégation de compétence des aides à la pierre. Il a également décidé de renouveler les missions de suivi-animation inscrites dans ces programmes qui proposent un accompagnement financier et technique aux propriétaires s'engageant dans un projet d'amélioration et ou d'adaptation de l'habitat. La mission de suivi-animation s'appuie notamment sur des permanences territorialisées (Délibération : CD/2015/124).

Lors de ses réunions du 20 juin 2016 et du 26 mars 2018, le Conseil Départemental a décidé de subventionner les particuliers (propriétaires occupants, locataires du parc locatif privé et bailleurs du parc privé) qui réalisent des travaux de rénovation ou d'adaptation de leur logement (délibération n° CD/2016/81 et CD/2018/009).

Le Département a également décidé d'accentuer les actions du PIG Adaptlogis 67 sur les territoires pour lesquels les collectivités locales (Communes ou Intercommunalités) ont conclu une convention de partenariat avec le Département et abondent les aides du Département et/ou complètent son intervention dans le but de créer une dynamique territoriale forte (Délibération : CD/2015/124).

C'est pourquoi, les aides volontaristes du Département pour la rénovation du logement ont été recentrées depuis le 1^{er} janvier 2016 vers ces territoires. En revanche, les aides volontaristes pour les travaux d'adaptation sont proposées sur l'intégralité du territoire départemental. De même, les permanences des opérateurs du PIG Rénov'Habitat 67 se tiennent, depuis le 1^{er} mai 2016 et celles du PIG Adaptlogis depuis le 1^{er} septembre 2018, dans les locaux du Département, dans les Points Info'Habitat 67 et sur des sites définis avec les partenaires locaux.

Proposition de mise en place d'un partenariat avec la Communauté de communes de SELESTAT

La Communauté de communes de SELESTAT souhaite mettre en place un partenariat pour la mise en œuvre du PIG Adapt'logis 67 au titre de sa politique d'adaptation de l'habitat afin d'apporter des réponses adaptées à la problématique du territoire. Ce partenariat serait nouveau sur ce territoire sur le volet de l'adaptation du logement.

L'animation du dispositif est déjà assurée par le Département dans le cadre du suivi et de l'animation du PIG Adapt'logis 67 déployé sur l'ensemble du territoire départemental. Le renforcement du PIG sur le territoire de la Communauté de Communes de SELESTAT ne générerait aucun coût supplémentaire.

L'opérateur, le CEP CICAT missionné pour animer le dispositif et assister les propriétaires dans le choix des travaux et le montage des dossiers de subventions et de paiements. Il intervient déjà sur l'ensemble du territoire départemental depuis le lancement du PIG.

Par ailleurs, **le CEP CICAT** assure des permanences bimensuelles à SELESTAT afin de conseiller et accompagner les propriétaires dans leurs projets de travaux.

Les aides complémentaires du Département sont déjà attribuées sur l'ensemble du territoire départemental (sans condition de partenariat) pour tous les projets de travaux en matière d'adaptation engagés par les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs au titre du PIG Adapt'logis 67.

A ce titre, la convention qu'il est proposé de conclure sur le territoire de la Communauté de communes de SELESTAT pour la période 2018-2020 permettrait le déclenchement des aides complémentaires de la Communauté de communes de SELESTAT pour les projets de travaux engagés par les propriétaires occupants pour l'adaptation de leur logement lié à la perte d'autonomie.

Enfin, dans le cadre de son partenariat avec le Département, PROCIVIS Alsace s'engage à pré-financer les subventions publiques de la Communauté de communes de SELESTAT, de l'Anah, du Département du Bas-Rhin et à accorder des prêts sans intérêt pour les travaux restant à charge des propriétaires ou copropriétaires occupants.

A ce titre, il est proposé à la Commission Permanente de décider du principe de ce partenariat et d'approuver les termes du projet de convention de partenariat, annexé au présent rapport, qui permettrait de mobiliser des aides complémentaires attribuées par la Communauté de communes de SELESTAT pour les projets de travaux en matière d'adaptation engagés par les propriétaires occupants dans le cadre du PIG Adapt'logis 67. **La mise en œuvre de ce partenariat n'aura aucune incidence financière sur les dispositifs en place qui ont été confirmés le 20 juin 2016 par l'Assemblée départementale (délibération : CP/2016/345).**

Les aides de la Communauté de communes viendraient en complément des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et de celles du Département, et auraient pour effet de créer des synergies avec les acteurs du territoire sur la thématique de l'adaptation du logement lié à la perte d'autonomie.

Il est également proposé à la Commission Permanente de décider d'autoriser le président du Conseil départemental à signer cette convention.

La commission territoriale d'action Sud réunie le 19/11/2018 a émis un avis favorable à cette proposition.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, par délégation et sur proposition de son président : - décide de la mise en place d'un partenariat entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de communes de Sélestat et PROCIVIS Alsace pour la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général (PIG) Adaptlogis 67 ; - approuve les termes du projet de convention de partenariat, joint en annexe, et définissant les modalités du partenariat à conclure pour la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général (PIG) Adaptlogis 67 sur le territoire de la Communauté de communes de Sélestat ; - autorise son président à signer cette convention, dont le projet est joint en annexe.

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,



Frédéric BIERRY